

ANNEXE 3 : REPARTITION DES RESPONSABILITES

CAS	Désignation des travaux	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Travaux	Financement <i>Comprenant les éventuels frais de maîtrise d'ouvrage, les frais d'étude et de travaux</i>
1	Création réseaux ou équipements neufs au sein de l'opération urbaine	EPA	MOE EPA	Ent. EPA	EPA
2	Raccordement réseaux ou équipements neufs sur le patrimoine concédé	Régie Eau	MOE Régie Eau	Ent. Régie Eau	EPA
3	Déplacement de réseaux ou équipements existants dans l'intérêt du domaine public occupé	Régie Eau	MOE Régie Eau	Ent. Régie Eau	Régie Eau
4	Déplacement de réseaux ou équipements existants Hors intérêt du domaine public occupé	Régie Eau	MOE Régie Eau	Ent. Régie Eau	Service générateur du déplacement
5	Déplacement de réseaux ou d'équipements pour libération de terrain à bâtir	Régie Eau	MOE Régie Eau	Ent. Régie Eau	EPA
6	Mise en place protection de réseaux ou équipements existants	Régie Eau	MOE Régie Eau	Ent. Régie Eau	Régie Eau
7	Abandon de canalisations existantes incluant travaux, d'injection, de dépose, d'obturation	Régie Eau	MOE Régie Eau	Ent. Régie Eau	Service générateur de l'Abandon
8	Renouvellement de réseaux ou équipements existants	Régie Eau	MOE Régie Eau	Ent. Régie Eau	Régie Eau
9	Renforcement des réseaux existants au sein de l'opération urbaine, Pour besoins supplémentaires engendrés par les opérations urbaines menées par l'EPA	Régie Eau	MOE Régie Eau	Ent. Régie Eau	EPA
10	Renforcement des réseaux existants au sein de l'opération urbaine, Pour besoins supplémentaires, hors opérations urbaines menées par l'EPA	Régie Eau	MOE Régie Eau	Ent. Régie Eau	Régie Eau
11	Suppression des branchements existants	Régie Eau	MOE Régie Eau	Ent. Régie Eau	Régie Eau
12	Réalisation des branchements neufs des différents lots immobiliers	Régie Eau	MOE Régie Eau	Ent. Régie Eau	Demandeur (promoteur)
13	Création d'hydrants publics sur réseaux neufs	EPA	MOE EPA	Ent. EPA	EPA

### ANNEXE 3 : REPARTITION DES RESPONSABILITES

<b>14</b>	Création d'hydrants publics sur réseaux existants, pour besoins supplémentaires engendrés par les opérations urbaines menées par l'EPA	Collectivité compétente*	Collectivité compétente*	Collectivité compétente*	EPA
<b>15</b>	Création d'hydrants publics sur réseaux existants, hors besoins supplémentaires engendrés par les opérations urbaines menées par l'EPA	Collectivité compétente*	Collectivité compétente*	Collectivité compétente*	Collectivité compétente*
<b>16</b>	Suppression d'hydrants publics existants	Collectivité compétente*	Collectivité compétente*	Collectivité compétente*	Service générateur de la suppression
<b>17</b>	Renouvellement patrimonial des hydrants publics existants	Collectivité compétente*	Collectivité compétente*	Collectivité compétente*	Collectivité compétente*
<b>18</b>	Déplacements d'hydrants publics dans l'intérêt du domaine public occupé	Collectivité compétente*	Collectivité compétente*	Collectivité compétente*	Collectivité compétente*
<b>19</b>	Déplacements d'hydrants publics hors intérêt du domaine public occupé	Collectivité compétente*	Collectivité compétente*	Collectivité compétente*	Service générateur du déplacement

Collectivité compétente\* : en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI)